



Les Formules de Tenure Partagée pour les Femmes

Les formules indépendantes de tenure foncière et d'habitat ont beau procurer les conditions les plus sûres, la réalité pour la majorité des femmes est qu'elles n'ont pas les moyens d'y accéder et que leur sécurité est fonction de leurs relations avec leur mari, leur père ou autres parents mâles. Les formules de tenure conjointe ou partagée – comme la communauté des biens, la co-propriété du domaine familial, la tenure familiale, les droits fonciers collectifs pour les colons des établissements irréguliers, ou l'accès des groupes de femmes au foncier et à l'habitat – procurent aux femmes divers degrés de sécurité de tenure en droit et en pratique. Cette publication fournit un tour d'horizon mondial des droits sur les biens matrimoniaux et de co-propriété, tant dans la législation qu'en pratique, et cherche à cerner des formes de tenure plus innovantes et susceptibles de bénéficier aux femmes.

HS/883/06F
ISBN: 92-1-131869-6

Tour d'horizon mondial



UN-HABITAT

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

P.O. Box 30030, GPO Nairobi 00100, KENYA
Telephone: 254-20-7623120; Fax: 254-20-7624266/7 (Central Office)
E-mail: infohabitat@unhabitat.org; Website: <http://www.unhabitat.org>

LES FORMULES DE TENURE PARTAGÉE

POUR LES FEMMES

TOUR D'HORIZON MONDIAL



UN-HABITAT

Juillet 2005

Copyright © United Nations Human Settlements Programme (UN-HABITAT), 2006
All Rights reserved
Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT)
P.O. Box 30030, Nairobi (Kenya)
Tél: +254 20 621 234
Fax: +254 20 624 266
Web:www.unhabitat.org

Photographies de couverture

Première de couverture

1	3
2	4

- 1-Photo © CE/R.Canessa
- 2-Photo © CE/Guy Stubbs
- 3-Photo © Tenzin Wangyal Rinpoche
- 4-Photo © UN-HABITAT Database

Quatrième de couverture

1	2
---	---

- 1-Photo © CE/J.Silva Rodrigues
- 2-Photo © EC/ECHO/Sebastien Carliez

Copyright © Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT)/5United Nations Human Settlements Programme (UN-HABITAT), 2004

Tous droits réservés

Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT)/
United Nations Human Settlements Programme (UN-HABITAT)
PO Box 30030, 00100 GPO
Nairobi (Kenya)
Téléphone : + 254 20 621 234
Télécopie : + 254 20 624 266
Web : www.unhabitat.org

Avertissement

Ni les appellations employées ni la présentation du contenu de la présente publication n'impliquent l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à propos du statut juridique d'aucuns pays, territoire, ville ou zone, ou de leurs autorités, ou concernant la délimitation de leurs frontières ou limites, ou concernant leur système économique ou niveau de développement. Les analyses, conclusions et recommandations du présent document ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains, du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains ou des ses États Membres.

HS/883/06F

ISBN: 92-1-131869-6

Susana Lastarria-Cornbiel et *Renee Giovarelli* ont effectué les recherches sur la Toile et ont rédigé le présent rapport. *Marjolein Benschop* a coordonné les recherches, fourni des données supplémentaires et a révisé et amendé le texte quant au fond. *Clarissa Augustinus* a contribué un cadre théorique en ce qui concerne les formes de tenure partagée.

Florian Bruyas a contribué à la coordination de la traduction française.

Catalina Trujillo a fourni des données supplémentaires sur les réseaux et coalitions en Amérique Latine.

Mise en page de *Peta Nelson*.

Cette traduction a été rendue possible grâce aux contributions des gouvernements de la Norvège et de la Suède, au travers du Réseau Mondial des Instruments Fonciers (GLTN)

PRÉFACE



La sécurité foncière est l'un des principaux composants de l'Objectif de développement du Millénaire N° 7 concernant l'amélioration des conditions de vie des habitants des taudis, et elle donne sa raison d'être à la Campagne mondiale pour la Sécurité foncière.

Dans la plupart des pays, il existe toute une gamme de droits fonciers et de types de régime foncier, qui forment une gradation (de l'irrégulier à la bonne et due forme). Que le régime foncier soit irrégulier ou non, il est généralement conçu, répertorié et /ou enregistré comme étant attaché au nom d'un homme, de sorte que la sécurité foncière des femmes est souvent dépendante de leurs relations avec leur belle-famille. Comme l'accès des femmes au foncier et au logement se fait souvent par l'intermédiaire de leur conjoint ou de leur père, elles risquent de le perdre du fait de leur veuvage, divorce ou abandon, ou de l'émigration masculine. Alors que les formes collectives de régime foncier incluent aussi les femmes, les processus de décision sont souvent dominés par les hommes, ce qui

tient les femmes à l'écart des décisions importantes concernant la terre et le logement.

Faute de mesures positives particulières pour corriger les pratiques discriminatoires du passé, la reconnaissance de l'égalité de leurs droits avec ceux des hommes reste purement théorique pour les femmes, et elles sont nombreuses, à qui manquent les moyens d'accéder à la propriété d'un terrain ou d'un logement. Ces mesures positives particulières peuvent comporter l'enregistrement séparé des terres au nom des femmes et/ou des formes de tenure partagée, que ce soit entre mari et femme, familles élargies, populations locales ou collectifs de femmes. Pour tous les droits de tenure, qu'ils soient irréguliers ou en bonne et due forme, la sécurité foncière des femmes dans le cadre du ménage comme de la communauté locale demeure une question de première importance et qui demande une attention plus soutenue.

Dans son tour d'horizon mondial, le présent rapport passe en revue les différentes formes de régime foncier partagé, qu'elles concernent des conjoints, des partenaires de longue durée, des familles élargies, des collectifs de femmes ou des populations locales. On cherche à analyser dans quelle mesure ces formules de tenure partagée sont avantageuses pour les femmes. Cela passe d'abord par l'incidence de la tenure partagée sur la réalité pratique des droits des femmes au foncier et au logement, sur leur accès au crédit, et sur les violences domestiques.

Avec ce rapport, ONU-HABITAT entend contribuer à la mise au point d'outils et de stratégies au service de la sécurité foncière des femmes. Les résultats de cette étude vont nourrir d'autres recherches et analyses, et tout particulièrement en ce qui concerne les formules de tenure partagée informelle et dans un cadre urbain.



Mrs. Anna Kajumulo Tibaijuka
Executive Director
United Nations Human Settlements Programme
(UN-HABITAT)

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE	v
RESUME	vii
Introduction	2
La tenure conjointe	3
L'incidence de la tenure conjointe	4
Les autres formes de tenure partagée	5
Le rôle des organisations dans la promotion de la tenure partagée	7
Conclusions et recommandations	8
CHAPITRE UN	11
Introduction	11
CHAPITRE DEUX	15
La tenure conjointe	15
2.1 Introduction	16
2.2 La tenure conjointe obligatoire	18
2.3 La tenure conjointe facultative	29
2.4 La réglementation de la tenure conjointe	37
2.5 Les droits religieux et coutumier	40
2.6 Disparités et/ou conflits dans le cadre juridique	40
2.7 La mise en œuvre et ses difficultés	43
2.8 L'incidence de la tenure conjointe	47

预览已结束，完整报告链接和二维码

<https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?re>